

Pré-session de l'Examen périodique universel

Déclaration conclusive de la CDHC

Genève, Palais des Nations

1^{er} septembre 2023

Salle XVIII

En conclusion, la CDHC insistera sur trois choses.

1. D'abord, en dépit du contenu de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne dont le 30^e anniversaire est célébré cette année, la CDHC a remarqué que **chaque nation ou groupe de nations a ses priorités en matière de Droits de l'homme** et que chacun des États ou groupes d'États considère ses choix comme légitimes.

En conséquence, l'INDH du Cameroun a arrêté une liste des journées africaines et universelles des Droits de l'homme qu'elle célèbre, en fonction des priorités du pays.

2. La deuxième chose est la nécessité de **dépolitiser la grande cause des Droits de l'homme**, y compris en dépolitisant les organisations de la société civile, partenaires stratégiques des INDH, **comme la représentation de l'Union européenne au Cameroun le fait, sur incitation de la CDHC, en invitant les OSC avec lesquelles elle travaille à choisir entre le statut de parti politique et le statut d'OSC.**
3. Enfin, la CDHC considère qu'il est crucial de vérifier les allégations de violations des Droits de l'homme présentées par les uns et les autres, en s'inspirant de la

nouvelle pratique de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Cameroun qui, depuis 2022, s'attache à recouper toutes les allégations de violations reçues auprès de la CDHC et auprès d'autres sources.

« les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques sont indivisibles et interdépendants, chaque droit contribuant à la jouissance de l'autre » et que, dès lors, « les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés et il engageait les États à promouvoir et à protéger l'ensemble des droits de l'homme pour tous, quel que soit leur système politique, économique et culturel. »